

RJL PCS: PERSPECTIVES SUR LES MARCHÉS

11 JUILLET 2025 (3:42 PM EDT)

RJL Stratégie et placement (Canada) | RJIInvestment.StrategyCanada@raymondjames.ca
Neil Linsdell, responsable de la stratégie de placement | 438.843.0150 | Neil.Linsdell@raymondjames.ca
Eve Zhou, Analyste principale, Stratégie d'investissement | 647.577.8766 | eve.zhou@raymondjames.ca
Taha Aamir, Associé, Stratégie de placement | 647.837.2259 | Taha.Aamir@RaymondJames.ca

Perspectives sur les marchés : Trump met la pression sur le Canada en augmentant la menace de tarifs douaniers à 35 %

Jeudi soir, le président Trump a surpris tout le monde en adressant une lettre officielle au premier ministre Carney, annonçant l'imposition d'un tarif douanier de 35 % sur tous les produits canadiens entrant aux États-Unis, à compter du 1^{er} août. Cette décision survient alors que des négociations sont en cours visant à conclure un accord commercial et de sécurité plus large, qui devait aboutir à une annonce le 21 juillet. Le nouveau taux tarifaire représente une augmentation de 10 % par rapport au taux de base actuel de 25 % et s'ajoute aux droits sectoriels déjà en vigueur, notamment sur l'acier et l'aluminium. Selon un responsable de la Maison-Blanche, bien qu'aucune décision définitive n'ait encore été prise, le tarif douanier de 35 % ne devrait s'appliquer qu'aux produits non couverts par l'ACEUM, qui restent exemptés, tandis que les produits énergétiques non conformes continueront probablement à bénéficier d'un tarif douanier réduit de 10 %.

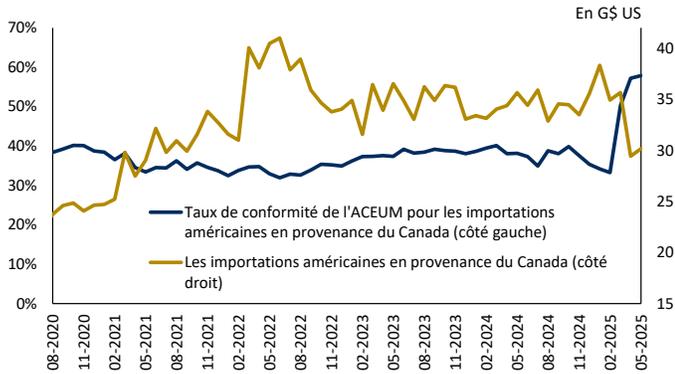
La lettre soulignait trois principales préoccupations du président Trump : la crise du fentanyl, les restrictions et les barrières à certaines exportations laitières américaines, ainsi que le déficit commercial des États-Unis avec le Canada. Elle indiquait également que le taux tarifaire pourrait être réduit si le Canada faisait preuve d'une plus grande collaboration dans la lutte contre le trafic de fentanyl et si les deux pays parvenaient à négocier de meilleures conditions commerciales. Jeudi soir, le premier ministre Carney a répondu sur les réseaux sociaux en réaffirmant l'engagement du Canada à conclure un nouvel accord bilatéral, dont la date butoir est désormais fixée au 1^{er} août, alors qu'elle était initialement prévue le 21 juillet lors du sommet des dirigeants du G7 en juin.

Jusqu'à présent, le marché a réagi calmement à la proposition de tarifs douaniers de 35 % sur les produits canadiens : l'indice composé S&P/TSX, principal indice boursier canadien, n'a reculé que d'environ 0,3 % au cours de la première moitié de la première séance de négociation qui a suivi l'annonce. Cette réaction est beaucoup plus modérée que celle observée plus tôt cette année, lorsque des menaces tarifaires similaires avaient provoqué des fluctuations plus marquées du marché, ce qui suggère que les investisseurs s'habituent peut-être à l'évolution du paysage commercial. La performance de l'indice a peut-être également été soutenue par les résultats meilleurs que prévu de l'enquête sur la population active au Canada pour le mois de juin, qui a fait état de 83 100 nouveaux emplois vendredi matin, ramenant le taux de chômage au Canada de 7,0 % à 6,9 %. Ces résultats ont contribué à apaiser les craintes liées à la hausse des tarifs douaniers.

L'économie canadienne a montré des signes de ralentissement, mais ne s'est pas affaiblie de manière significative face aux tarifs douaniers et aux menaces de tarifs supplémentaires. La probabilité d'entrer dans le scénario de guerre commerciale plus sévère, présenté dans le rapport monétaire d'avril de la Banque du Canada (quatre trimestres consécutifs de contraction du PIB à partir du T2 2025), s'est quelque peu atténuée depuis avril. Toutefois, il faudra peut-être plus de temps pour que les effets des tarifs douaniers se répercutent sur l'ensemble de l'économie. (Pour une analyse détaillée, consultez notre dernier rapport [Perspectives et stratégies](#).)

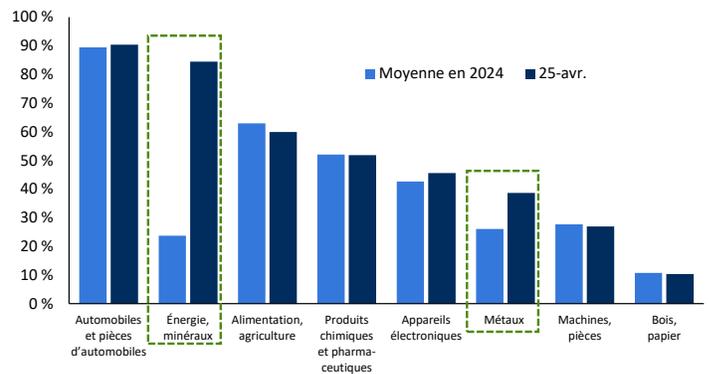
Nous surveillons également de près le taux de conformité des exportations canadiennes de l'ACEUM, car c'est lui qui déterminera le taux tarifaire effectif, notamment en raison des tarifs douaniers plus élevés appliqués aux produits non conformes. Le scénario de base prévoit une hausse du taux de conformité, qui serait ainsi passé de 38 % l'année dernière à 80 %. Si les progrès récents sont encourageants, avec un taux actuel de 60 % (voir le graphique 1), cette amélioration est principalement due à la hausse des taux de conformité des produits liés à l'énergie (voir le graphique 2) et à la baisse des exportations de produits non conformes.

graphique 1 - Le taux de conformité de l'ACEUM des produits canadiens augmente, mais les exportations vers les États-Unis diminuent



Source: U.S. Census Bureau, Raymond James Ltée; données au 31 mai 2025.

graphique 2 - Taux de conformité à l'ACEUM des exportations canadiennes vers les États-Unis



Source: U.S. Census Bureau, Capital Economics, Raymond James Ltée; données au 30 avril 2025.

Tableau 1 - Évolution récente des tarifs douaniers pour les 15 principaux partenaires commerciaux des États-Unis, au 10 juillet 2025.

| Pays | % des importations américaines (2024) | État des négociations | Dernières évolutions | Anciens tarifs (2024) | Tarifs douaniers réciproques du 2 avril | Nouveaux taux tarifaires | Prochaine date importante |
|--------------|---------------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|---|-------------------------------------|---------------------------|
| Mexique | 15.5% | Négociations en cours | Le Mexique vise à réduire ses tarifs douaniers sur l'acier tout en subissant la pression des États-Unis pour qu'il réduise ses liens avec la Chine. | < 0,5 % | - | - | - |
| Chine | 13.4% | Accord-cadre de Genève confirmé | La Chine autorise les exportations de terres rares; les États-Unis assouplissent leurs restrictions technologiques. | 10.9% | 104% | → 34% | 12 août |
| Canada | 12.6% | Négociations en cours | Le Canada abandonne la taxe sur les services numériques pour relancer les négociations commerciales avec les États-Unis. Les États-Unis ont menacé d'augmenter les tarifs douaniers sur les produits non conformes à l'ACEUM de 25 à 35 %, tandis que les produits énergétiques resteront soumis à un tarif douanier de 10 %. | < 0,5 % | - | - | 1 ^{er} août |
| Allemagne | 4.9% | Accord-cadre commercial en vue | L'UE est ouverte à un tarif universel de 10 %, mais souhaite des taux plus bas pour certains secteurs clés.* Secteurs clés : produits pharmaceutiques, automobile, machines | 1.5% | 10% | - | - |
| Japon | 4.5% | Négociations en cours | Les négociations tarifaires sont au point mort sur les voitures et le riz. | 1.5% | 24% | → 25% | 1 ^{er} août |
| Vietnam | 4.2% | Accord conclu | Le Vietnam accorde aux États-Unis un accès sans tarifs douaniers à ses marchés tout en subissant la pression américaine pour qu'il réduise ses liens avec la Chine. | 3.8% | 46% | → 20% (40% sur les transbordements) | - |
| Corée du Sud | 4.0% | Négociations en cours | La Corée du Sud va revoir les réglementations signalées par les États-Unis tout en faisant pression pour un assouplissement des tarifs douaniers sectoriels. | 0.2% | 25% | → 25% | 1 ^{er} août |
| Taiwan | 3.6% | Négociations en cours | Taiwan est disposée à assouplir les barrières tarifaires et non tarifaires à l'égard des entreprises américaines, tout en développant les investissements bilatéraux. | 0.9% | 32% | - | 1 ^{er} août |
| Irlande | 3.2% | Accord-cadre commercial en vue | *. Secteurs clés : produits pharmaceutiques, produits chimiques organiques. | 1.5% | 10% | - | - |
| Inde | 2.7% | Négociations en cours | L'Inde est disposée à réduire les tarifs douaniers sur les automobiles et les produits énergétiques, mais hésite à ouvrir son marché aux produits agricoles américains. | 2.4% | 26% | - | 1 ^{er} août |

| Pays | % des importations américaines (2024) | État des négociations | Dernières évolutions | Anciens tarifs (2024) | Tarifs douaniers réciproques du 2 avril | Nouveaux taux tarifaires | Prochaine date importante |
|-------------|---------------------------------------|--------------------------------|---|-----------------------|---|--------------------------|---------------------------|
| Italie | 2.3% | Accord-cadre commercial en vue | *, Secteurs clés : produits pharmaceutiques, machines, minéraux. | 1.5% | 10% | - | - |
| Royaume-Uni | 2.1% | Accord conclu | Le Royaume-Uni a accepté d'accorder un meilleur accès au marché aux importations agricoles américaines, en échange d'une baisse des tarifs douaniers sur les secteurs automobile et aérospatial britanniques. Les négociations des tarifs douaniers sur l'acier se poursuivent. | 1% | 10% | → 10% | - |
| Thaïlande | 1.9% | Négociations en cours | La Thaïlande a accepté de réviser sa proposition initiale, réduisant les droits d'importation sur plus de 90 % des importations américaines. | 1.6% | 36% | → 36% | 1 ^{er} août |
| Suisse | 1.9% | Accord-cadre commercial en vue | *, Secteurs clés : produits pharmaceutiques, instruments médicaux, montres et pièces détachées. | 0.6% | 31% | - | - |
| France | 1.8% | Accord-cadre commercial en vue | *, Secteurs clés : machines, aéronautique, produits pharmaceutiques. | 1.5% | 10% | - | - |

Source: Bloomberg, Bureau du recensement des États-Unis, Raymond James Ltée ; *L'UE est ouverte à un tarif universel de 10 %, mais souhaite des taux plus bas pour certains secteurs clés.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'ATTENTION DES ÉPARGNANTS

Tous les renseignements au sujet des sociétés couvertes par Raymond James peuvent être consultés à l'adresse : Information <https://raymondjames.bluematrix.com/sellside/Disclosures.action>

Le présent bulletin est préparé par l'équipe Groupe gestion privée de Raymond James Ltée (RJL) aux fins de diffusion aux clients de détail de RJL. Il ne s'agit pas des résultats du Service de la recherche de RJL.

Toutes les opinions et les recommandations reflètent le jugement de l'auteur à cette date et peuvent changer. Les recommandations de l'auteur peuvent être fondées sur une analyse technique et tenir compte ou non des renseignements figurant dans les rapports de recherche fondamentale publiés par RJL ou ses sociétés affiliées. L'information provient de sources jugées fiables, mais son exactitude ne peut être garantie. Ce bulletin est présenté uniquement à titre indicatif. Il ne vise pas à fournir des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Chaque situation étant différente, les particuliers doivent chercher à obtenir des conseils en fonction de leur situation. Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de quelque titre que ce soit. Il est destiné à être diffusé uniquement dans les territoires où RJL est inscrite. RJL, ses dirigeants, ses administrateurs, ses mandataires, ses employés et leur famille peuvent de temps à autre détenir une position en compte ou à découvert dans les titres mentionnés dans le présent document et se livrer à des opérations contraires aux conclusions indiquées dans le présent bulletin. RJL peut assurer la prestation de services bancaires d'investissement ou d'autres services pour les sociétés mentionnées aux présentes, ou solliciter des services bancaires d'investissement auprès de ces dernières. Les valeurs mobilières sont offertes par l'intermédiaire de Raymond James Ltée, membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les services de planification financière et d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Financial Planning Ltd., qui n'est pas membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

Des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des coûts peuvent tous être associés aux placements dans les fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis. Leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas garant de leur rendement futur. Les résultats présentés ne doivent pas être considérés comme étant une garantie de rendement pour l'avenir. Les résultats individuels varieront, et les frais de transaction liés à un placement dans ces titres auront une incidence sur leur rendement global.

Certaines des valeurs mobilières mentionnées dans le présent bulletin peuvent comporter un risque plus élevé. Les clients doivent communiquer avec leur conseiller pour vérifier si les titres sont compatibles avec leur tolérance au risque et leurs objectifs de placement.

L'information à l'égard des titres à risque élevé, moyen et faible est disponible auprès de votre conseiller.

RJL est membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

© 2025 Raymond James Ltée.